

Membres En exercice :	23
Présents :	15
Absents :	8
Votants :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

DE000030.05-2023
République Française
Département de l'Isère

Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 30 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2023

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Guillaume LIAUZUN, Muriel RADIX, Alexandre BOITTIAUX, Sylvain JUPPET, Fabienne DUPUY, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Sophie DE ARAUJO

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Véronique GROS (pouvoir à M. SANDRIN), Chloé VIAL (pouvoir à G. LIAUZUN)

Absents : Mesdames, Messieurs : Marilyn SERRANO, Cédric THIEVANAZ, Bruno GENEVAY, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Sylvain LONGUET.

Mme Alexia Farge a été élue secrétaire de séance

OBJET : DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative afin de palier à une erreur matérielle et des documents arrivés tardivement sur le compte R002.

COMMUNE DM 2023

Décision Modificative n°1

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 002 002	71.40	
D F 011 60632		71.40

Détail par section		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		71.40
	Réductions		71.40
Equilibre			0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

APPROUVE cette Décision Modificative

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
SANDRIN Maria

